

RÈGLEMENT DE JEU **« LE JEU DU MOIS BINGO »**



ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHES, SAS au capital de 20 000 000 euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 et la société CSF, SAS au capital de 100 347 710 euros, dont le siège social se situe ZI route de Paris - 14120 Mondeville et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 440 283 752 (ci-après dénommées les « **Sociétés organisatrices** ») organisent, pendant les heures d'ouvertures des hypermarchés Carrefour et des supermarchés Carrefour Market et Market (ci-après dénommés les « **Magasins participants** ») ainsi que sur Carrefour.fr en choisissant l'option de retrait Drive dans un Magasin participant ou l'option de livraison à domicile via le service Carrefour Livré chez Vous (hors Drive Piéton, et hors Marketplace) (ci-après dénommés le « **Site** »), **un Jeu avec obligation d'achat**, intitulé « **Le jeu du Mois Bingo** » ouvert du **06/09/2022** (09h00 heures françaises) au **17/10/2022** (23h59 heures françaises) (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

Le jeu est accessible via internet sur la plateforme de jeu « moisbingo.carrefour.fr » (ci-après la « **Plateforme** ») ou via des bornes présentes du 06/09 au 02/10/2022 dans les supermarchés Carrefour Market et Market équipés de borne (voir liste en annexe 1) et du 13/09 au 17/10/2022 dans les hypermarchés Carrefour .

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une carte de Fidélité Carrefour et d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « **Participant** »).

Ne peut pas participer au tirage au sort, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement, et que le numéro de carte de Fidélité renseigné soit correct.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

S'agissant d'un Jeu avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est pas motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au jeu.

1/ Participation via la Plateforme :

Pour participer au Jeu via internet sur notre plateforme de jeu **moisbingo.carrefour.fr**, le Participant doit entre le **06/09/2022** et le **17/10/2022** :

1/ Faire ses courses dans un hypermarché Carrefour, ou dans un supermarché Carrefour Market ou sur Carrefour.fr en choisissant l'option de retrait Drive ou l'option de livraison à domicile pour un montant égal ou supérieur à 30 € qui donne droit à 1 chance de jeu.

2/ Cumuler des chances de jeu additionnelles en achetant des produits de Marques Partenaires désignés en catalogue. **Le nombre de chances additionnelles est plafonné à 4 par transaction.**

3/ Scanner sa carte de Fidélité Carrefour en caisse ou la rattacher à son compte carrefour.fr avant de passer commande puis payer ses courses.

4/ Se rendre sur la Plateforme pour jouer en saisissant son numéro de carte de Fidélité Carrefour ayant servi à faire ses achats, son code cagnotte et son adresse e-mail.

A noter: Le code cagnotte permet de sécuriser et d'utiliser la Cagnotte Fidélité. Il est composé de 4 chiffres et a été défini lors de la création de la carte Fidélité Carrefour du client. Il est possible de le créer ou de le modifier:

- *Sur carrefour.fr, en cliquant sur "Modifier mon code cagnotte"*
- *Sur l'application mobile Carrefour iOS ou Android dans l'onglet "Fidélité"*
- *Sur les bornes multi-services en magasin (pour les magasins équipés)*

- *A l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market et Carrefour Contact*
- *En appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local), touche * et en tapant 1*

5/ Le Participant accède à la page du jeu de bandit manchot virtuel. Le nombre de parties auxquelles le Participant peut jouer est affiché. Le décompte est alimenté automatiquement. Le participant découvre aussitôt s'il a gagné, ou non, un lot.

6/ Une fois le(s) jeu(x) de bandit manchot virtuel joué(s), le Participant a la possibilité de s'inscrire au tirage au sort du jour quotidien pour tenter de gagner le lot "un (1) an de course" d'une valeur commerciale de 1.200€ décrit à l'article 6. Par exemple, pour les participations au Jeu enregistrées le 06/09/2022, le tirage au sort aura lieu le 07/09/2022 à 9h00 heures françaises.

2/ Participation via les Bornes présentes en magasin :

Seuls les magasins équipés permettent l'accès au Jeu via le(s) borne(s). Tous les hypermarchés Carrefour sont équipés en borne. La liste des supermarchés Market et Carrefour Market équipés de borne est présentée en annexe 1.

Pour participer au Jeu via des bornes présentes en magasin, le Participant doit entre le 06/09/2022 et le 02/10/2022 dans les supermarchés Carrefour Market et Market participants ou entre le 13/09/2022 et le 17/10/2022 dans les hypermarchés Carrefour participants :

1/ Faire ses courses en hypermarché Carrefour, supermarché Carrefour Market et Market ou sur Carrefour.fr en choisissant l'option de retrait Drive pour un montant égal ou supérieur à 30€ qui donne droit à 1 chance de jeu.

2/ Cumuler des chances de jeu additionnelles en achetant des produits de Marques Partenaires désignés en catalogue (voir détail en annexe 2). **Le nombre de chances additionnelles est plafonné à 4 par transaction.**

3/ Scanner sa carte de Fidélité Carrefour en caisse ou la rattacher à son compte carrefour.fr avant de passer commande puis payer ses courses.

4/ Récupérer un coupon édité en caisse qui comporte le numéro de carte de Fidélité Carrefour qui a été utilisé pour le paiement des courses. Seuls les magasins équipés de borne(s) éditent ce coupon.

5/ Se rendre à la borne des magasins pour jouer en scannant le coupon remis en caisse et en saisissant son code cagnotte et son adresse e-mail.

A noter que le Participant peut aussi saisir son numéro de carte de Fidélité Carrefour ayant servi à faire ses achats s'il ne souhaite pas utiliser le coupon ou s'il ne l'avait pas reçu en caisse pour des raisons techniques.

A noter: Le code cagnotte permet de sécuriser et d'utiliser la Cagnotte Fidélité. Il est composé de 4 chiffres et a été défini lors de la création de la carte Fidélité Carrefour du client. Il est possible de le créer ou de le modifier:

- *Sur carrefour.fr, en cliquant sur "Modifier mon code cagnotte"*
- *Sur l'application mobile Carrefour iOS ou Android dans l'onglet "Fidélité"*
- *Sur les bornes multi-services en magasin (pour les magasins équipés)*
- *A l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market et Carrefour Contact*
- *En appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local), touche * et en tapant 1*

6/ Le Participant accède à la page du jeu de bandit manchot virtuel. Le nombre de parties auxquelles le Participant peut jouer est affiché. Le décompte est alimenté automatiquement. Le participant découvre aussitôt s'il a gagné, ou non, un lot.

7/ Une fois le(s) jeu(x) de bandit manchot virtuel joué(s), le participant a la possibilité de s'inscrire au tirage au sort du jour quotidien pour tenter de gagner un (1) an de course d'une valeur commerciale de 1.200€ décrit à l'article 6. Par exemple, pour les participations au Jeu enregistrées le 06/09/2022, le tirage au sort aura lieu le 07/09/2022 à 9h00 heures françaises.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y a au total un million deux cent quarante neuf mille et vingt six (1 249 026) gagnants.

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

Les gagnants du « 1^{er} lot », « 2^{ème} lot », « 3^{ème} lot », « 4^{ème} lot », « 5^{ème} lot », « 6^{ème} lot », « 7^{ème} lot », « 8^{ème} lot », « 9^{ème} lot », « 10^{ème} lot », « 11^{ème} lot », « 12^{ème} lot », « 13^{ème} lot », « 14^{ème} lot » seront désignés par un processus aléatoire de gain instantané (dit « instants gagnants »). Le Participant sera désigné gagnant si son numéro de partie correspond à un « instant gagnant ». Un instant gagnant est défini par une date et une heure précises auxquelles une dotation est mise en jeu. Le Participant doit actionner un bandit manchot avec trois cases. Si le même lot apparaît trois (3) fois, le Participant gagne le lot concerné. Dès l'instant où la dotation est mise en jeu, le premier Participant qui voit apparaître trois fois le même lot, remporte la dotation prévue.

Le gagnant du « 15^{ème} lot » est désigné par tirage au sort réalisé par un programme informatique déterminant le gagnant de façon aléatoire, sans intervention humaine.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Il y a, au total, un million deux cent quarante neuf mille et vingt six (1 249 026) lots mis en jeu, répartis comme suit :

1/ Détail des lots spécifiquement mis en jeu via la Plateforme de jeu sur internet

- **Le « 1^{er} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 1 €. Le Bon d’achat est valable dans les Magasins participants ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr (hors Marketplace) pour toute commande minimale de deux euros (2 €). Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises). Il y a, au total, sept mille cinq cents (7500) « 1^{er} lot » à gagner.
- **Le « 2^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 2 €. Le Bon d’achat est valable dans les Magasins participants ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr (hors Marketplace) et pour toute commande minimale de trois euros (3 €). Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises). Il y a, au total, trois mille quatre cents (3400) « 2^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 3^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 3€. Le Bon d’achat est valable dans les Magasins participants ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr (hors Marketplace) et pour toute commande minimale de quatre euros (4€). Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises). Il y a, au total, cinq mille (5000) « 3^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 4^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 5€. Le Bon d’achat est valable dans les Magasins participants ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr (hors Marketplace) et pour toute commande minimale de six euros (6€). Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises). Il y a, au total, trois mille (3000) « 4^{ème} lot » à gagner.

- Le « 5^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 10€.
 Le Bon d’achat est valable uniquement sur le Drive du site Internet carrefour.fr (hors Marketplace) et pour toute commande minimale de onze euros (11€). Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
 Il y a, au total, vingt mille cinq cents (20500) « 5^{ème} lot » à gagner.
- Le « 6^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 20€.
 Le Bon d’achat est valable uniquement sur le Drive du site Internet carrefour.fr (hors Marketplace) et pour toute commande minimale de vingt et un euros (21€). Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
 Il y a, au total, treize mille (13000) « 6^{ème} lot » à gagner.
- Le « 7^{ème} lot » :** “Un bon de réduction” des marques partenaires du Jeu
 Il y a, au total, deux cent soixante douze mille et trois cent trente trois (272333) « 7^{ème} lot » à gagner sous forme de bon de réduction à valoir dans les Magasins participants ou sur carrefour.fr (hors Marketplace). Le bon de réduction a une date limite d’utilisation au 31 décembre 2022 (23h59 heures françaises).

Détail des 50 différents “7ème lot” :

Détail des "7ème lot"	Marque	Montant réduction	Nombre de lots via jeu internet	Condition de l'offre
numéro 1	BRAUN	5.0 €	1358	à valoir sur l'achat d'un produit BRAUN beauté au rayon petit-électroménager hors accessoires
numéro 2	CAFE_ROYAL	1.0 €	2302	à valoir sur l'achat d'un produit de la marque CAFE ROYAL
numéro 3	CALEX_SMART	3.0 €	3362	à valoir sur l'achat d'un produit Calex Smart - Découvrez l'univers d'une maison connectée et d'ambiances personnalisées en toute simplicité avec les ampoules, caméras et accessoires Calex Smart.
numéro 4	CALOR	10.0 €	679	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager CALOR
numéro 5	CANDY_CAN	1.0 €	2302	à valoir sur l'achat d'une boisson CANDY CAN
numéro 6	CHARAL	1.0 €	15694	à valoir sur l'achat d'un produit CHARAL parmi les références suivantes : le Hot Dog, le Happy Family 20x80g, le Haché moelleux à cuisiner Happy Family 600g, l'Authentique 8x125g, le Cheeseburger x6, le Kebab, le Grand Cru Charolais 10x100g, le Grand Cru Limousin 10x100g)
numéro 7	CHARLES_&_ALICE	1.0 €	9535	à valoir sur l'achat d'un pack végétal Dessert Gourmand de la marque CHARLES & ALICE
numéro 8	CHUPA_CHUPS	1.0 €	2302	à valoir sur l'achat d'une boisson CHUPA CHUPS

numéro 9	COLGATE	1.0 €	12567	à valoir sur l'achat d'un dentifrice ou d'une brosse à dent manuelle de la marque COLGATE
numéro 10	CORONA	2.0 €	4041	à valoir sur l'achat d'un pack de CORONA.
numéro 11	DE_CECCO	0.5 €	33190	à valoir sur l'achat d'un pack de 500g de la marque DE CECCO
numéro 12	ELEPHANT	0.5 €	6158	à valoir sur l'achat d'un produit Elephant
numéro 13	ELF	5.0 €	1161	à valoir sur bidon de 5 litres de la marque ELF
numéro 14	ETHIQUABLE	1.0 €	3362	à valoir sur l'achat d'un Pur Jus de la marque ETHIQUABLE
numéro 15	GIN_L_ACROBATE	3.0 €	49	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Gin L'Acrobate
numéro 16	HEROIC	1.0 €	3362	à valoir sur l'achat d'une boisson HEROIC
numéro 17	HERTA	1.0 €	42776	à valoir sur l'achat d'un produit HERTA parmi les références suivantes : Le Fuet, Chorizo doux, Blanc de Poulet Nature CSN 4T, Le Bon Paris CSN 4T, Le Bon Paris 8T -25% de sel, Knacki CSN 10P, Lardons Fumes CSN 2x75g et Allumettes Fumees CSN 2x75g.
numéro 18	JBL	10.0 €	2078	à valoir sur l'achat d'une radio ou d'une enceinte portable ou d'une paire d'écouteurs ou d'un casque de la marque JBL
numéro 19	JEAN_LARNAUDIE	1.0 €	3362	à valoir sur l'achat d'un produit Jean Larnaudie Epicerie
numéro 20	KRUPS	20.0 €	545	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager KRUPS
numéro 21	LA_MAULNY	1.0 €	944	à valoir sur l'achat d'un produit LA MAULNY parmi Rhum arrangé Banane ou Fèves de cacao, Rhum agricole Ananas ou Honey ou Passion
numéro 22	LE_GAULOIS	1.0 €	2697	à valoir sur l'achat d'un produit LE GAULOIS parmi les 4 références suivantes : Ourson cordon bleu poulet 160g, Bio cordon bleu de volaille 200g, Pané façon Milanais 200g finement citronné ou au parmesan
numéro 23	LG	50.0 €	628	à valoir sur l'achat d'un téléviseur LG
numéro 24	LIPTON	0.5 €	6158	à valoir sur l'achat d'un produit Lipton
numéro 25	LOCTITE	1.0 €	24664	à valoir sur l'achat d'un produit colles LOCTITE Super Glue-3
numéro 26	MAC_CAIN	0.5 €	31153	à valoir sur l'achat d'un produit de la gamme Mc CAIN sauf Frit'up

numéro 27	MENGUYS	0.8 €	4041	à valoir sur l'achat d'un produit cacahuète ou beurre de cacahuète de marque MENGUY'S
numéro 28	MOULINEX	10.0 €	679	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager MOULINEX
numéro 29	NATURALLY_GOOD	3.0 €	3362	à valoir sur l'achat de deux produits Naturally Good
numéro 30	NEXBA	1.0 €	3362	à valoir sur l'achat d'une boisson NEXBA
numéro 31	NIVEA	2.0 €	6724	à valoir sur l'achat d'un produit Anti Age Nivea
numéro 32	NIVEA_MEN	2.0 €	4720	à valoir sur l'achat de deux produits Nivea Men
numéro 33	ORAL_B	5.0 €	1358	à valoir sur l'achat d'un produit Oral B beauté au rayon petit-électroménager hors accessoires
numéro 34	PANZANI	0.2 €	2931	à valoir sur l'achat d'un produit de la marque PANZANI
numéro 35	PERRIER_ENERGIZE	0.9 €	4628	à valoir sur l'achat d'un pack PERRIER ENERGIZE (4 parfums disponibles)
numéro 36	RHUM_EMBARGO	1.0 €	365	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Rhum Embargo
numéro 37	RHUM_MAMA_QUILLA	3.0 €	284	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Rhum Mamma Quilla
numéro 38	ROCKSTAR	0.5 €	6724	à valoir sur l'achat d'un produit de la gamme ROCKSTAR ENERGY DRINK
numéro 39	ROWENTA	20.0 €	545	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager ROWENTA
numéro 40	SAMSUNG tv	50.0 €	844	à valoir sur l'achat d'un téléviseur SAMSUNG
numéro 41	SAMSUNG_GALAXY	75.0 €	148	à valoir sur l'achat d'un smartphone SAMSUNG Galaxy Offre valable sur les sous-familles 45000/44030/45010
numéro 42	SAMSUNG_GALAXY_TAB	75.0 €	220	à valoir sur l'achat d'une Tablette SAMSUNG Galaxy Tab parmi 8 références : S6 Lite 64Go bleu ou gris, A8 64Go, S7 FE 64Go, S8 128Go, S8+ SM-X800N 128Go, S8 Ultra 128Go et A8 32Go.
numéro 43	SAN_PELLEGRINO_ESSENZA	0.8 €	4863	à valoir sur l'achat d'un pack SAN PELLEGRINO ESSENZA (4 parfums disponibles)
numéro 44	SHELL	5.0 €	2948	à valoir sur l'achat d'un bidon de 5 litres de la marque SHELL
numéro 45	SKIP	1.0 €	5545	à valoir sur l'achat d'un produit de la marque SKIP
numéro 46	TCL	50.0 €	196	à valoir sur l'achat d'un téléviseur de la marque TCL

numéro 47	TEFAL	10.0 €	158	à valoir sur l'achat d'une poêle ou d'une casserole ou d'un faitout de la marque TEFAL
numéro 48	TOTAL	5.0 €	1161	à valoir sur bidon de 5 litres de la marque TOTAL
numéro 49	TP_VISION_PHILIPS	50.0 €	84	à valoir sur l'achat d'un téléviseur PHILIPS
numéro 50	WHISKY_LEFORT	3.0 €	14	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Whisky Lefort

2/ Détail des lots spécifiquement mis en jeu sur le jeu via les Bornes

- **Le « 8^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 1€.
Le bon d’achat est valable uniquement dans les Magasins participants. Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
Il y a, au total, deux cent soixante quatorze mille (274000) « 8^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 9^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 2€.
Le bon d’achat est valable uniquement dans les Magasins participants. Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
Il y a, au total, quarante deux mille (42000) « 9^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 10^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 3€.
Le bon d’achat est valable uniquement dans les Magasins participants. Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
Il y a, au total, dix mille (10000) « 10^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 11^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 5€.
Le bon d’achat est valable uniquement dans les Magasins participants. Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
Il y a, au total, trois mille cinq cents (3500) « 11^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 12^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 10€.
Le bon d’achat est valable uniquement dans les Magasins participants. Le bon d’achat a une date limite d’utilisation au 30 octobre 2022 (23h59 heures françaises).
Il y a, au total, mille cinq cents (1500) « 12^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 13^{ème} lot » :** “Une carte cadeau” d’une valeur commerciale de 10€.
Le bon d’achat est valable uniquement dans les commerces des galeries marchandes des hypermarchés suivants : Coquelles, Anglet, Nice Lingostière, Cesson, Saran, Collégien, Thionville, Labège, Vitrolles, Chambourcy, Montesson, Ormesson, Toulouse Purpan, Villabé, Aix, Venette, Vénissieux et Antibes.
La carte cadeau a une date limite d’utilisation au 30 juin 2023 (23h59 heures françaises).
Il y a, au total, deux mille cent soixante (2160) « 13^{ème} lot » à gagner.
- **Le « 14^{ème} lot » :** “Un bon de réduction” des marques partenaires du Jeu
Il y a, au total, cinq cent quatre vingt onze mille quatre vingt onze (591091) « 14^{ème} lot » à gagner sous forme de bon de réduction à valoir dans les Magasins participants ou sur carrefour.fr (hors Marketplace). Le bon de réduction a une date limite d’utilisation au 31 décembre 2022 (23h59 heures françaises).

Détail des 50 différents "14ème lot" :

Détail des "7ème lot"	Marque	Montant réduction	Nombre de lots	Condition de l'offre
numéro 1	BRAUN	5.0 €	3642	à valoir sur l'achat d'un produit BRAUN beauté au rayon petit-électroménager hors accessoires
numéro 2	CAFE_ROYAL	1.0 €	5698	à valoir sur l'achat d'un produit de la marque CAFE ROYAL
numéro 3	CALEX_SMART	3.0 €	6638	à valoir sur l'achat d'un produit Calex Smart - Découvrez l'univers d'une maison connectée et d'ambiances personnalisées en toute simplicité avec les ampoules, caméras et accessoires Calex Smart.
numéro 4	CALOR	10.0 €	1821	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager CALOR
numéro 5	CANDY_CAN	1.0 €	5698	à valoir sur l'achat d'une boisson CANDY CAN
numéro 6	CHARAL	1.0 €	34306	à valoir sur l'achat d'un produit CHARAL parmi les références suivantes : le Hot Dog, le Happy Family 20x80g, le Haché moelleux à cuisiner Happy Family 600g, l'Authentique 8x125g, le Cheeseburger x6, le Kebab, le Grand Cru Charolais 10x100g, le Grand Cru Limousin 10x100g)
numéro 7	CHARLES_&_ALICE	1.0 €	20795	à valoir sur l'achat d'un pack végétal Dessert Gourmand de la marque CHARLES & ALICE
numéro 8	CHUPA_CHUPS	1.0 €	5698	à valoir sur l'achat d'une boisson CHUPA CHUPS
numéro 9	COLGATE	1.0 €	27433	à valoir sur l'achat d'un dentifrice ou d'une brosse à dent manuelle de la marque COLGATE
numéro 10	CORONA	2.0 €	8459	à valoir sur l'achat d'un pack de CORONA.
numéro 11	DE_CECCO	0.5 €	74310	à valoir sur l'achat d'un pack de 500g de la marque DE CECCO
numéro 12	ELEPHANT	0.5 €	13842	à valoir sur l'achat d'un produit Elephant
numéro 13	ELF	5.0 €	2839	à valoir sur bidon de 5 litres de la marque ELF
numéro 14	ETHIQUABLE	1.0 €	6638	à valoir sur l'achat d'un Pur Jus de la marque ETHIQUABLE
numéro 15	GIN_L_ACROBATE	3.0 €	1351	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Gin L'Acrobate
numéro 16	HEROIC	1.0 €	6638	à valoir sur l'achat d'une boisson HEROIC

numéro 17	HERTA	1.0 €	94224	à valoir sur l'achat d'un produit HERTA parmi les références suivantes : Le Fuet, Chorizo doux, Blanc de Poulet Nature CSN 4T, Le Bon Paris CSN 4T, Le Bon Paris 8T -25% de sel, Knacki CSN 10P, Lardons Fumes CSN 2x75g et Allumettes Fumees CSN 2x75g.
numéro 18	JBL	10.0 €	4582	à valoir sur l'achat d'une radio ou d'une enceinte portable ou d'une paire d'écouteurs ou d'un casque de la marque JBL
numéro 19	JEAN_LARNAUDIE	1.0 €	6638	à valoir sur l'achat d'un produit Jean Larnaudie Epicerie
numéro 20	KRUPS	20.0 €	705	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager KRUPS
numéro 21	LA_MAULNY	1.0 €	2056	à valoir sur l'achat d'un produit LA MAULNY parmi Rhum arrangé Banane ou Fèves de cacao, Rhum agricole Ananas ou Honey ou Passion
numéro 22	LE_GAULOIS	1.0 €	6403	à valoir sur l'achat d'un produit LE GAULOIS parmi les 4 références suivantes : Ourson cordon bleu poulet 160g, Bio cordon bleu de volaille 200g, Pané façon Milanaise 200g finement citronné ou au parmesan
numéro 23	LG	50.0 €	705	à valoir sur l'achat d'un téléviseur LG
numéro 24	LIPTON	0.5 €	13842	à valoir sur l'achat d'un produit Lipton
numéro 25	LOCTITE	1.0 €	55336	à valoir sur l'achat d'un produit colles LOCTITE Super Glue-3
numéro 26	MAC_CAIN	0.5 €	68847	à valoir sur l'achat d'un produit de la gamme Mc CAIN sauf Frit'up
numéro 27	MENGUYS	0.8 €	8459	à valoir sur l'achat d'un produit cacahuète ou beurre de cacahuète de marque MENGUY'S
numéro 28	MOULINEX	10.0 €	1821	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager MOULINEX
numéro 29	NATURALLY_GOOD	3.0 €	6638	à valoir sur l'achat de deux produits Naturally Good
numéro 30	NEXBA	1.0 €	6638	à valoir sur l'achat d'une boisson NEXBA
numéro 31	NIVEA	2.0 €	13276	à valoir sur l'achat d'un produit Anti Age Nivea
numéro 32	NIVEA_MEN	2.0 €	10280	à valoir sur l'achat de deux produits Nivea Men
numéro 33	ORAL_B	5.0 €	3642	à valoir sur l'achat d'un produit Oral B beauté au rayon petit-électroménager hors accessoires

numéro 34	PANZANI	0.2 €	7519	à valoir sur l'achat d'un produit de la marque PANZANI
numéro 35	PERRIER_ENERGI ZE	0.9 €	4582	à valoir sur l'achat d'un pack PERRIER ENERGIZE (4 parfums disponibles)
numéro 36	RHUM_EMBARGO	1.0 €	235	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Rhum Embargo
numéro 37	RHUM_MAMA_QU ILLA	3.0 €	1116	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Rhum Mamma Quilla
numéro 38	ROCKSTAR	0.5 €	13276	à valoir sur l'achat d'un produit de la gamme ROCKSTAR ENERGY DRINK
numéro 39	ROWENTA	20.0 €	705	à valoir sur l'achat d'un produit petit électroménager ROWENTA
numéro 40	SAMSUNG tv	50.0 €	1821	à valoir sur l'achat d'un téléviseur SAMSUNG
numéro 41	SAMSUNG_GALA XY	75.0 €	1252	à valoir sur l'achat d'un smartphone SAMSUNG Galaxy Offre valable sur les sous-familles 45000/44030/45010
numéro 42	SAMSUNG_GALA XY_TAB	75.0 €	180	à valoir sur l'achat d'une Tablette SAMSUNG Galaxy Tab parmi 8 références : S6 Lite 64Go bleu ou gris, A8 64Go, S7 FE 64Go, S8 128Go, S8+ SM-X800N 128Go, S8 Ultra 128Go et A8 32Go.
numéro 43	SAN_PELLEGRINO _ESSENZA	0.8 €	4347	à valoir sur l'achat d'un pack SAN PELLEGRINO ESSENZA (4 parfums disponibles)
numéro 44	SHELL	5.0 €	5052	à valoir sur l'achat d'un bidon de 5 litres de la marque SHELL
numéro 45	SKIP	1.0 €	11455	à valoir sur l'achat d'un produit de la marque SKIP
numéro 46	TCL	50.0 €	470	à valoir sur l'achat d'un téléviseur de la marque TCL
numéro 47	TEFAL	10.0 €	3642	à valoir sur l'achat d'une poêle ou d'une casserole ou d'un faitout de la marque TEFAL
numéro 48	TOTAL	5.0 €	2839	à valoir sur bidon de 5 litres de la marque TOTAL
numéro 49	TP_VISION_PHILIP S	50.0 €	1116	à valoir sur l'achat d'un téléviseur PHILIPS
numéro 50	WHISKY_LEFORT	3.0 €	1586	à valoir sur l'achat d'une bouteille de Whisky Lefort

4/ Détail du lot à gagner en tirage au sort accessible depuis la Plateforme ou depuis les bornes

- Le « 15^{ème} lot » : “Un an de courses” d’une valeur commerciale de 1200€.

Le « 15^{ème} lot » désigné par “un an de courses” est composé de six (6) e-cartes cadeau (carte cadeau en support dématérialisé) d’une valeur de 200 € à valoir dans les Magasins participants (hors achat sur carrefour.fr, drive et Marketplace). La e-carte cadeau a une date limite d’utilisation au 10 août 2023 pendant les heures d’ouvertures des hypermarchés Carrefour et des supermarchés Carrefour Market et Market.

Il est précisé que la e-cartes cadeau a une date de validité inscrite sur celle-ci. Toute e-carte non utilisée pendant la date de validité sera considérée comme perdue et ne pourra être utilisée dans aucun des magasins de la Société organisatrice. Offre non échangeable et non remboursable.

Il y a, au total, quarante deux (42) « 15^{ème} lot » à gagner.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de la Société organisatrice à aucune remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas aux gagnants de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l’ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d’autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

1/ Remise des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} lots :

Les montants (en euros) correspondant aux gains sont envoyés par email sous forme de bon d’achat ou de code promotionnel. Le format dépend de la manière dont le gagnant souhaite utiliser son gain et qu’il aura choisi directement sur la plateforme.

Si le gagnant souhaite utiliser son gain de 1€, 2€, 3€, 5€ en magasin, il recevra un bon d’achat à valoir uniquement en magasin.

Si le gagnant souhaite utiliser son gain de 1€, 2€, 3€, 5€ sur le drive, il recevra un code promo à valoir uniquement sur le drive.

Une fois le format choisi, le Participant ne peut changer son souhait.

L’email utilisé sera celui saisi lors de la participation au jeu.

2/ Remise du 5^{ème} et 6^{ème} lots :

Les montants (en euros) correspondants aux gains sont envoyés par email sous forme de code promotionnel à valoir uniquement sur le drive.

3/ Remise du 7^{ème} lot et du 14^{ème} lots :

Le gagnant reçoit un email qui l’informe qu’il a gagné. Les montants (en euros) correspondants aux gains sont rattachés automatiquement dans l’espace personnel de la carte de Fidélité Carrefour utilisée pour le jeu. Dès que le gagnant effectue l’achat du produit concerné par son lot en magasin ou sur le drive en présentant sa carte de fidélité Carrefour, la remise est déduite immédiatement du règlement à faire. Une fois utilisé, le coupon de réduction n’est plus accessible.

4/ Remise des 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} lots :

Les montants (en euros) correspondants aux gains sont envoyés par email sous forme de bon d’achat à valoir uniquement en magasin.

5/ Remise du 13^{ème} lot :

Le gagnant reçoit un email qui l'informe qu'il a gagné et où il est demandé de déclarer les coordonnées postales où il souhaite recevoir les cartes cadeau. Les cartes cadeau sont envoyées à l'adresse postale que celui-ci aura déclaré.

6/ Remise du 15^{ème} lot :

A l'issue du tirage au sort quotidien, le gagnant du 15^{ème} lot "1 an de courses" d'une valeur commerciale de 1.200€ recevra un email de la Société organisatrice lui indiquant qu'il a remporté le lot. Les e-cartes cadeau sont envoyées par email (6 emails comprenant chacun 1 e-carte cadeau de 200€) au plus tard le 30 octobre 2022.

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant pour que la remise de son gain soit diffusée de façon entière et gratuite sur tous les sites édités par Carrefour et sur tous les réseaux sociaux de Carrefour.

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pas pu être attribuée ou réclamée, restera la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique.

ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

ARTICLE 10 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet www.carrefour.fr ou par simple demande écrite envoyée **avant le 17/10/2022. (cachet de la poste faisant foi)** à :

**CARREFOUR - DIRECTION COMMUNICATION COMMERCIALE
C3202 - Pilotes 360
93 AVENUE DE PARIS,
91300 MASSY**

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE – RECLAMATION

11.1 La loi applicable du présent règlement est la loi française.

11.2 Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées aux adresses suivantes :

**CARREFOUR - DIRECTION COMMUNICATION COMMERCIALE
C3202 - Pilotes 360
93 AVENUE DE PARIS,
91300 MASSY**

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- le numéro de la carte fidélité utilisée pour le jeu
- l'objet de sa réclamation.

11.3 Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

Annexe 1 – Liste des 646 magasins Carrefour Market et Market équipés de borne de jeu

ABBEVILLE -CORDELIER	BOURG EN BR -MARBOZ	ERNEE -LA HAINAUD	LEHAVRE -BELLANGER
AIGUEPERSE -CLERMONT	BOURG EN BR -SAMARIT	ESSARS	LE HAVRE -BRIAND
AIRAINES	BOURGANEUF	ESTAIRES	LE HAVRE -SANVIC
AIRE S/L'ADOUR	BOUSSAC -BOURBONNAIS	ETABLES S/MER -ISLAN	LE HAVRE -TURENNE
AIX NOULETTE	BRAM	ETAPLES -BOULOGNE	LE HAVRE -VALLEE
ALENCON -QUAKENBRUCK	BRAY DUNES -DECOCK	ETIOLLES	LE LAVANDOU JUIN
ALLAUCH	BRAY S/SEINE	ETREPAGNY	LE MANS -ARNAGE
AMBERIEU EN BUGEY	BREAL S/S MONTFORT	EVRON	LE MANS -MAILLETS
AMIENS	BRESSUIRE -EUROPE	FALAISE -CLEMENCEAU	LE MANS -PIRON
ANNEMASSE -FLORISSAN	BRETEUIL -HIEBLES	FAVEROLLES	LE MANS -UNIVERSITE
ANNEMASSE LE PERRIER	BRETTEVILLE S/ODON	FECAMP -GANZEVILLE	LE MESNIL ESNARD
ANNOEULLIN	BREUILLET -ST CHERON	FERRIERE LA GRANDE	LE PLESSIS ROB -PLAC
ANSE	BRIANCON	FERRIERES D'AUNIS	LE PONTEL
ANTIBES -GRASSE	BRIARE	FERRIERES EN GATINAI	LE PRE ST GERVAIS
ANZIN -VALMONT	BRIONNE	FEUQUIERES EN VIMEU	LE PT QUEVILLY -JAUR
ARGELES GAZOST	BRIOUDE	FIGEAC	LE TOUQUET
ARGENTAN -CHAMPAGNE	BUCHY	FLEURY LES AUBRAIS	LE TRAIT
ARGENTON S/CREUSE	BULLY LES MINES	FLEURY S/ANDELLE	LENS -MAES
ARQUES -FRAIS FONDS	BUSSY ST G -MARTEL	FONSORBES	LENS -ZOLA
ARRAS -ROSATI	BUZANCAIS	FONTAINES S/SAON ROY	LEON
AUBENAS -CROISSETTE	CABOURG	FONTENAY AUX ROSES	LES ABRETS
AUBIGNY EN ARTOIS	CACHAN -EUROPE	FORGES LES EAUX	LES AIX D'ANGILLON
AUBIGNY S/NERE	CAGNY (80)	FOUESNANT	LES ANDELYS
AUBUSSON	CALAIS COEUR DE VIE	FOUGERES -EUROPE	LEZAT S/LEZE
AUCHEL -ALLOUAGNE	CAMBRAI	FRAIZE	LEZIGNAN CORBIERES
AUCHEL -GANDHI	CANNES LA BOCCA	FRESNOY LE GRAND	LEZOUX
AUDRUICQ	CANY BARVILLE	FREVENT -FERRY	LIGNY EN BARROIS
AUDUN LE TICHE	CAPPELLE LA GRANDE	FRUGES -3 MOULINS	LILLE -FIVES
AUNEUIL	CARBONNE	FUMAY	LILLE -GAMBETTA
AUSSONNE	CARENTAN	GANNAT	LILLE -LA MADELEINE
AUTERIVE MIDI	CAUDEBEC EN CAUX	GARDANNE PAYANNET	LILLE -MOSELLE
AUTREVILLE	CAVALAIRE S/MER	GENAS	LILLERS -DEKEISER
AUXERRE	CAZERES	GENERAC	LIMOGES -PAGUENAUD
AVESNES LE COMTE	CAZOULS LES BEZIERS	GERZAT	LIMOGES -ROUSSILLON
AVESNES S/H -LANDREC	CERANS FOULLETOURTE	GEVEZE	LIMOURS
AVION	CERET	GIMONT	LISLET
AVON -ROOSEVELT	CHANGE LES LAVAL	GISORS BOULOIR	LOCMINE
AYTRE	CHANTILLY	GODERVILLE	LOCTUDY
BADEN	CHARLEVAL	GOMETZ LA VILLE	LONGUEIL ANNEL
BAGNERES DE BIGORRE	CHARNAY LES MACON	GONNEVILLE LA	LONS LE SAUNIER
BAGNOLS S/CEZE -NIME	CHARTRES DE BRETAGNE	MALLET GOURDON	LORIENT -ORIENTIS

BAILLY EN ROMAINVILL	CHARTRETTES	GOUZON	LOUHANS
BAISIEUX	CHASSIEU	GRAND CHAMP -VANNES	LOURDES
BALLANCOURT	CHATEAU GONTIER	GRANDVILLIERS ST FUS	LOUVIERS -CHAMP DE V
BANDOL -LA GARDUERE	CHATEAU LANDON	GRISOLLES	LUZARCHES
BANYULS	CHATEAU RENAULT	GUER	MAGNY EN VEXIN
BAPAUME -DAVION	CHATEAURENARD -ANNE	GUERANDE	MAICHE
BARAQUEVILLE	CHATENOY LE ROYAL	GUESNAIN	MAIGNELAY MONTIGNY
BAUD	CHATILLON -G.PERI	GUIGNES	MALO LES BAINS
BAVAY	CHATILLON S/CH -FOCH	GUILLESTRE	MANOM
BAYONNE -MARRACQ	CHAUFFAILLES	GUINES	MARCK EN CALAISIS
BEAUMONT	CHAULNES	GUISE	MARINES
BEAURAINS -BOREAL	CHILLY MAZARIN	GUJAN MESTRAS	MARLY
BEAURAINVILLE	CLAIX	HAGETMAU	MARLY LE ROI -TERRES
BEAUTIRAN	CLAMART -DE GAULLE	HAILLICOURT	MARQUISE
BEAUZELLE	CLERMONT FD -ALYRE	HAM	MARSEILLAN
BEDARIEUX	CLERMONT FD -JAUDE	HAUTEVILLE LOMPNES	MARSEILLE -3 LUCS
BELLAC 2	CLUNY	HEM	MARSEILLE -CATALANS
BELLEGARDE S/VAL-REP	COLOMIERS -ORMEAU	HENDAYE -ALLEES	MARTIGUES
BELLEVILLE (69)	COMINES -TANNERIE	HESDIN	MASSY -2
BENODET	CONDRIEU	HOURTIN	MASSY -GD OUEST
BERCK -SOUBITEZ	CONNERRE	INGRE	MAULEON-LICHARRE
BERGERAC	CORPEAU	IRIGNY	MAURIAC
BERGERAC -ST ALVERE	COSNE COURS S/L -LEC	ISBERGUES	MAYENNE
BERNAY	COSNE COURS S/L -RN7	ISSOUDUN	MELUN -GAILLARDON
BETHISY ST PIERRE	COSNE D'ALLIER	IVRY S/SEINE -MARAT	MERCIN ET VAUX
BETHUNE -BAR	COULAINES -PAIX	JASSANS RIOTTIER	MERIGNAC -MONTESQUIE
BETHUNE -LILLE 655	COUPVRAY	JEUMONT	METZ -MUSE
BETTON	COURSEULLES S/MER	JONAGE	MEUDON
BEUVRY	CREGY LES MEAUX	JOUY LE MOUTIER	MEXIMIEUX
BEUZEVILLE	CREON -SAUVETERRE	JUSSEY	MEYZIEU
BIHOREL	CREPY EN VALOIS	L'ISLE JOURDAIN	MEZE
BLAGNY	CREVECOEUR LE GRAND	LA CHATRE	MEZIDON CANON
BLAINVILLE S/MER	CROISSY S/SEINE	LA CHAUSSEE ST VICTO	MEZIERES S/SEINE
BLERE -TOURS	CROUY	LA CRAU	MEZZAVIA
BLOIS -CHAVY	CUGNAUX	LA FERTE BERNARD	MILIZAC
BLOIS -QUINIÈRE	CULOZ	LA FERTE ST AUBIN	MILLAU
BOIS EN ARDRES	CUSSET -CHARMEIL	LA FLECHE -MOLANS	MILLY LA FORET
BOIS GUILLAUME -BOCQ	DAMVILLE	LA MONNERIE LE MONTE	MIRANDE
BOIS GUILLAUME -MAIR	DANGE ST ROMAIN	LA PRIMAUBE	MIRECOURT
BONDUES -RN	DAVEZIEUX	LA ROCHELLE -COGNEHO	MIRIBEL
BONNEVAL -LOUVETERIE	DEOLS	LA SOUTERRAINE	MOIRANS

BONNEVILLE -BORDETS	DESVRES -BOULOGNE	LAGNIEU	MONTALIEU VERCIEU
BORDEAUX -BASTIDE	DEVILLE LES ROUEN	LAILLE -PT DU JOUR	MONTMARAUULT
BORDEAUX -DELATTRE	DINARD -ST ALEXANDRE	LAMARTINE V.HUGO	MONTMIRAIL
BORDEAUX -FERRY	DISTRE	LAMBALLE -LAVERGNE	MONTPELLIER -J COEUR
BORDEAUX -GDS HOMMES	DIVION	LAMORLAYE	MONTPELLIER -JUSTICE
BORDEAUX -ST JEAN	DOL DE BRETAGNE	LAMOTTE BEUVRON	MONTREAL LA CLUSE
BORDEAUX -V.HUGO	DOMFRONT	LANDRECIES	MONTREJEAU
BORGO	DORMANS -CHAVENAY	LANNEMEZAN	MONTREUIL -C DE VILL
BORT LES ORGUES	DOUDEVILLE	LAON -CHRIST	MONTREVEL EN BRESSE
BOSC LE HARD	DRANCY	LAON -MENU	MONTROND LES BAINS
BOUCHAIN	ELBEUF	LAPALISSE	MORANGIS
BOULOGNE -NORD	ENNERY	LAROQUE DES ALBERES	MOREUIL
BOULOGNE -SUD	ENTRAIGUES S/SORGUE	LAVAL	MORNAS
BOULOGNE S/M -LIANE	EPERLECCQUES	LAVELANET -8 MAI	MORTAIN
BOURBON L'ARCHAMBAUL	EPINAY S/ORGE	LE CRES -JACOU	MORTEAU
BOURBOURG	EPOUVILLE	LE CREUSOT -ARCHE	MOUGINS -TOURNAMY
BOURG ACHARD	ERGUE GABERIC	LE FAOUET	MOUGINS REFUGE
MOUROUX	REQUISTA	TOULOUSE -ST MICH 11	
MULSANNE	RIEC S/BELON	TOURCOING	
NANGIS	RIEUMES	TOURGEVILLE	
NANTES -FEYDEAU	RILLIEUX -VILLAGE	TOURNEFEUILLE	
NANTES -RP DE VANNES	RIOM ES MONTAGNES	TOURNUS -RESISTANCE	
NANTEUIL LES M -FOUL	RIORGES	TOURS -FONTAINES	
NERAC	RIVE DE GIER	TOURS -LA RICHE	
NESLES	RIVES S/FURES	TOURS -TONNELE	
NEUILLY EN THELLE	ROCROI	TREMBLAY EN FRANCE	
NICE -GAMBETTA	ROGNAC	TRETS	
NICE -MONT BORON	ROMILLY S/S -MARAIS	TREVoux	
NICE -ST ANDRE	ROQUEVAIRE	TRILPORT	
NICE LE RAY	ROUVROY	VALBONNE	
NIMES -CARBONNEL	ROZAY EN BRIE	VALENCIENNES -ARMES	
NOGENT S/SEINE	RUBELLES	VALENTON	
NOISY LE SEC	RUE MOULINS	VALOGNES	
NONANCOURT	RUEIL MALM -COLMAR	VANNES -TOHANNIC	
NOUZONVILLE	SABLE S/SARTHE	VANVES	
NUITS ST GEORGES	SALBRIS	VARENNES S/ALLIER	
OBJAT	SALLANCHES -LANCHE	VATAN	
OFFRANVILLE	SANCERRE	VAULX EN VELIN	
ORLEANS -MADELEINE	SARLAT -BRIVE	VAUVERT	
OUISTREHAM	SASSENAGE	VAUX LE PENIL	
OYONNAX -BRILLAT	SCHEIBENHARD	VEAUCHE	
PACY S/EURE	SCIONZIER -LACS 161	VELIZY -DE GAULLE	

PARIGNY	SETE	VENDIN LES BETHUNE	
PARIS -ALESIA	SIGEAN	VENDOME -ST OUEN	
PARIS -BARBES	SIN LE NOBLE	VERNOUILLET	
PARIS -CHARONNE103	SIX FOURS LES PLAGES	VERRIERES LE BUISSON	
PARIS -DEMOURS	SOMAIN -SEMARD	VERSAILLES	
PARIS -GAMBETTA	SORBIERS	VERVINS	
PARIS -JAURES	SORGUES	VEYNES	
PARIS -LECOURBE	SOTTEVILLE LES ROUEN	VIARMES	
PARIS -LYON	SOULAC S/M -GODINEAU	VIC FEZENSAC	
PARIS -MAUBEUGE	ST AFFRIQUE	VIENNE	
PARIS -MOQUET	ST AMAND -2	VILLENEUVE LES AVIGN	
PARIS -NATIONALE	ST AMAND LES EAUX	VILLENEUVE LES BEZIE	
PARIS -PROCESSION	ST AMAND MONTROND	VILLERS BOCAGE -14	
PARIS -PYRENEES	ST AMBROIX	VILLERS BOCAGE -80	
PARIS -ROCHECHOUART	ST ANDRE DE CORCY	VILLERS S/S ST LEU	
PARIS -SEINE	ST AUBIN LES ELBEUF	VILLEVIEILLE	
PARIS -SEVRES 42	ST BONNET CHAMPSAUR	VINCENNES	
PARIS -ST MARCEL	ST CALAIS -PRESSOIR	VINON S/VERDON	
PARIS -ST OUEN 102	ST DENIS LES BOURG	VIRE -DOUITEE	
PARIS -VOUILLE	ST ELOY LES MINES	VIRY CHATILLON -BARB	
PAVILLY	ST FLOUR	VITRY S/SEINE BELLA	
PENVENAN -LANNION	ST GAULTIER	VIZILLE	
PERIERS -CARENTAN	ST GERMAIN DU CORBEI	VOIRON -COLOMBIER	
PERONNAS	ST GERMAIN EN LAYE	VOISINS LE BRETONNEU	
PERRIGNY -CHAMPAGNOL	ST GERMAIN PUY -FENE	VOVES -LOIGNY	
PERTUIS	ST GIRONS 2	WIMILLE	
PESSAC -ALOUETTES	ST JACQUES DE LA LAN	WITRY LES REIMS	
PEYREHORADE -BAYONNE	ST JEAN DE BRAYE	YUTZ	
PEYRIAC -MINERVOIS	ST JEAN DE LUZ	YZEURE -BODIN	
PIBRAC	ST JEAN PIED DE PORT		
PIERRELATTE	ST JUERY		
PIERRES	ST LEONARD DE NOBLAT		
PIGNANS	ST LO		
PLEDRAN	ST MALO -PASTEUR		
PLOEMEUR -BRETAGNE	ST MARCEL		
PLOEUC-L'HERMITAGE	ST MARTIN D'AUXIGNY		
PLOMEUR	ST MARTIN FONTENAY		
PLOUAGAT	ST MARTIN VX BELLEME		
PLOUAY	ST MAUR DES F -DELER		
PLOUHA	ST MAURICE		
PLOUHINEC	ST NAZAIRE -VILLEPOR		
PLUNERET -KERFONTAIN	ST PAUL DE FENOUILLE		
POIX DE PICARDIE	ST PIERRE D'IRUBE		
PONT AUDEMER -LION	ST PIERRE LES NEMOUR		
PONT EVEQUE	ST PIERRE MONTLIMART		
PONT L'ABBE D'ARNOUL	ST POURCAIN S/SIOULE		

PONTAULT COMBAULT	ST QUENTIN FALLAVIER		
PONTGIBAUD	ST REMY LES CHEVREUS		
PONTORSON	ST SEVER		
PORNICHET	ST SOUPPLETS		
PORT VENDRES	ST SULPICE		
PORTICCIO	ST VAAST LA HOUGUE		
PRAYSSAC	ST YORRE		
PROPRIANO	STE ADRESSE		
PUGET THENIERS	TARBES -CLAVERIE		
PUISEUX PONTOISE	TARTAS		
PUYGOUZON	TAVERNY		
QUESNOY S/DEULE	TETEGHEM		
QUESTEMBERT	THEIX		
QUEVERT DINAN	THIMERT GATELLES		
QUIEVRECHAIN	THIONVILLE		
QUILLAN	THORIGNE FOUILLARD		
QUIMPERLE	THUMERIES		
RAILLENCOURT	TINCHEBRAY		
REIGNIER	TOULON -LE REVEST		
REIMS -CLEMENCEAU	TOULON -PRUNEAU		
REIMS -GAMBETTA	TOULON BOURGEOIS		
REIMS GOSSET	TOULOUSE -COMPANS		
REMOULINS	TOULOUSE -JEAN RIEUX		
RENNES -3 SOLEILS	TOULOUSE -JOLIMONT		
RENNES -B L'EVEQUE	TOULOUSE -L'HERS		
RENNES -LA POTERIE	TOULOUSE -LOMBEZ		
RENNES -VILLEJEAN	TOULOUSE -MAOURINES		

Annexe 2 – Liste des catalogues relayant le jeu du Mois Bingo communiqués sur la période

Catalogues valables en hypermarché Carrefour participant

- catalogue TTF4 P37 du 13/09 au 26/09/2022
- catalogue TTF4 P38 du 20/09 au 03/10/2022
- catalogue TTF4 P39 du 27/09 au 03/10/2022
- catalogue TTF4 P40 du 04/10 au 17/10/2022

Catalogues valables en supermarché Market et Carrefour Market participant

- Prospectus TTF4 S36 du 06/09 au 18/09/2022
- Prospectus TTF4 S37 du 13/09 au 25/09/2022
- Prospectus TTF4 S38 du 20/09 au 02/10/2022